

Demande de permis pour Rénovation extérieure



Identification

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Adresse courriel : _____

Entrepreneur

Nom : _____
Coordonnées : _____

Projet

Éléments touchés :

- | | |
|---|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Toiture | Revêtement : _____ |
| <input type="checkbox"/> Murs extérieurs | Revêtement : _____ |
| <input type="checkbox"/> Mur de fondation | |
| <input type="checkbox"/> Fenêtres | Nombre : _____ |
| <input type="checkbox"/> Portes | Nombre : _____ |
| <input type="checkbox"/> Cheminée | |
| <input type="checkbox"/> Autre : _____ | |

Date de début des travaux : _____

Durée des travaux : _____

Valeur des travaux : _____

Description des
travaux : _____

Normes

- Toute personne qui désire construire, transformer, réparer, agrandir ou ajouter un bâtiment doit, au préalable, obtenir un permis à cet effet selon les dispositions du présent règlement.
- Personne ne doit entreprendre ou poursuivre des travaux à moins que le propriétaire ou son mandataire n'ait obtenu un permis à cette fin.
- Les réparations ordinaires et l'entretien peuvent être effectués sans permis de construction. Ces réparations ne comprennent toutefois pas l'enlèvement, remplacement, déplacement ou blocage d'escalier, sortie ou fenêtre ou tout changement dans les matériaux extérieurs existants.
- Certains secteurs sont assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Cette démarche vise à encadrer l'évaluation d'un projet en fonction d'objectifs et de critères. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Coût du permis : 30 \$
Non-résidentiel : 50\$

Signature

x _____

Date : _____



permis@saintpaul.quebec



450-759-4040 #231

Demande de permis pour Rénovation intérieure



Identification

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Adresse courriel : _____

Entrepreneur

Nom : _____
Coordonnées : _____

Projet

Pièces touchées:

- Cuisine
- Salle de bain
- Salon
- Chambre
- Sous-sol
- Autre : _____

Coût du permis : 30 \$
Non-résidentiel : 50\$

Date de début des travaux : _____

Durée des travaux : _____

Valeur des travaux : _____

Ajout de logement : _____

Description des travaux : _____

Éléments touchés:

- Électricité
- Isolation
- Plomberie
- Plancher
- Ajout d'un logement (50\$)

Normes

- Toute personne qui désire construire, transformer, réparer, agrandir ou ajouter un bâtiment doit, au préalable, obtenir un permis à cet effet selon les dispositions du présent règlement.
- Personne ne doit entreprendre ou poursuivre des travaux à moins que le propriétaire ou son mandataire n'ait obtenu un permis à cette fin.
- Les réparations ordinaires et l'entretien peuvent être effectués sans permis de construction. Ces réparations ne comprennent toutefois pas l'enlèvement ou la construction de murs porteurs, cloisons portantes, l'enlèvement ou le sectionnement de poutres, solives ou autres supports.

Signature

x _____

Date : _____



permis@saintpaul.quebec



450-759-4040 #231